

Le 28 mars 2023

Concours départemental « Villes et Villages Fleuris » : 73 communes yvelinoises labellisées en 2022

Lors de la traditionnelle remise de prix du concours départemental « Villes et Villages Fleuris » et des Trophées Yvelinois, Carrières-sur-Seine, Crespières, Jouy-en-Josas, Sailly, Trappes et Vaux-sur-Seine ont rejoint les communes déjà labellisées dans les Yvelines. En parallèle, Saint-Cyr-l'École, Les Loges-en-Josas et Villennes-sur-Seine obtiennent leur 2^e fleur et Boinville-en-Mantois sa 3^e fleur. Au-delà de son caractère officiel récompensant les communes, le label « Villes et Villages fleuris » garantit une démarche engagée pour l'amélioration de la qualité de vie mais aussi une gestion durable des espaces paysagers et publics, tout en assurant le respect de l'environnement.

73 communes yvelinoises labellisées

Riche de plus de 60 ans d'histoire, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble près d'un tiers des communes françaises. Bénéficiaire de ce titre permet aux collectivités : d'améliorer la qualité de vie des habitants ; de promouvoir l'image, l'attractivité et l'accueil des communes ; de développer l'économie locale ; d'agir en faveur de l'écologie et de l'environnement ; et de favoriser le lien social. Dans les Yvelines, 73 communes sont ainsi labellisées de 1 à 4 fleurs :

- 25 communes ont 1 fleur
- 24 communes ont 2 fleurs
- 22 communes ont 3 fleurs
- 2 communes ont 4 fleurs (Versailles - Vélizy-Villacoublay)

Le Département des Yvelines intervient en amont, et accompagne les communes vers l'obtention de la 1^{re} fleur. Afin d'évaluer les communes visitées, le jury départemental, présidé par Pauline Winocour-Lefèvre, s'appuie sur la grille d'évaluation définie par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Il décerne des niveaux de fleurissement, de gestion et d'aménagement des espaces publics, allant de 1 à 5 pétales ; une commune atteignant 5 pétales pouvant prétendre à la 1^{re} fleur. Cette année, 5 communes ont obtenu un 5^e pétale : Bréval, Épône, Fontenay-Saint-Père, Neauphlette, Montesson.

Les Trophées yvelinois : une spécificité du Département pour accompagner le label « Villes et Villages fleuris »

Les Trophées yvelinois encouragent les communes, labellisées ou non, à valoriser la gestion et la qualité de leurs espaces publics, en développant la biodiversité et la nature en ville avec la participation de la population.

La plateforme « Villes et Villages Fleuris », accessible via monespace.yvelines.fr, délivre toutes les informations pour les inscriptions au Label et aux actions de développement durable.

Proposer un accompagnement technique aux communes pour valoriser et embellir leur territoire

Dans le cadre de l'animation du label « Villes et Villages Fleuris », le Département propose aux communes des formations aux aménagements et pratiques durables, une assistance technique et

des conseils personnalisés, mais aussi des visites à thèmes liées à des problématiques environnementales et sociétales en milieu rural et urbain.

Les Yvelines : seul « Département Fleuri » francilien

Avec une première labellisation en 2013 par le Conseil National des « Villes et Villages Fleuris », le Département des Yvelines est consacré « Département Fleuri » une nouvelle fois en 2018 pour 5 ans. Il est actuellement le seul département francilien à bénéficier de cette distinction parmi 16 « Départements Fleuris » que compte la France.

